

## **James Atkinson- Nouvelle Zélande- Fiche de membre**

Face au retrait de Brisbane vis-à-vis de ses engagements en tant que ville hôte, le Comité International Olympique doit faire face à une situation d'urgence. Alors que les villes-hôtes disposent généralement de plus de 7 ans pour mettre en place les aménagements nécessaires, nous sommes contraints d'élire une ville 6 ans et 8 mois avant la cérémonie d'ouverture.

Ainsi, il ne s'agit plus de choisir le projet le plus spectaculaire et ambitieux, mais le plus sûr et viable.

En tant qu'expert en sécurité, je tiens tout particulièrement à ce que des épisodes comme celui de Munich en 1972 ne se reproduisent pas. Certes, nous ne disposons pas à l'époque des outils nécessaires pour se protéger d'attaques terroristes, mais les menaces continuent de se multiplier. En effet, les cyberattaques se substituent aux violences physiques, puisqu'elles amoindrissent la marge d'erreur et se font à distance, sans que les groupes terroristes ou États ne prennent de risques.

Lors du sommet du CIO, je veillerai tout particulièrement à l'organisation des forces de l'ordre, ainsi que des équipes informatiques, afin d'éviter tout sabotage ou perturbation au bon déroulement des épreuves. En tant qu'ancien triathlète, je suis tout à fait conscient qu'un environnement serein est nécessaire pour réaliser de bonnes performances. Il est donc de la plus haute importance que tout athlète, journaliste, agent sanitaire ou de sécurité se sente le plus serein possible pendant la compétition. De même, tout groupe minoritaire (du point de vue ethnique, religieux, ou membre de la communauté LGTBQI+) devrait voir ses libertés et droits fondamentaux respectés, rappelant les valeurs démocratiques néo-zélandaises qui me sont si chères.

Pour nos sociétés occidentales, l'environnement est aussi au cœur du débat public : les candidatures ayant proposé les projets les plus éco-responsables seront d'autant plus valorisées.

Ainsi, les projets ayant réfléchi à l'organisation et la protection du village olympique, ainsi qu'aux stratégies de sécurisation des espaces seront très valorisés.

C'est seulement ainsi que les Jeux Olympique sauront diffuser les valeurs de paix et de coopération si importantes. Les Néo-zélandais veillons en effet tout particulièrement au respect de la dignité humaine, à l'égalité et à la coopération internationale contre la violence et le changement global. Ainsi, nous souhaitons que les Jeux Olympiques et le sport restent à tout jamais une activité qui unit, et non pas une source de fractures.

### **Questions à poser aux villes candidates:**

1. Par quels moyens comptez-vous assurer la sécurité des athlètes, des coachs, des journalistes et des milliers de spectateurs durant les épreuves et les temps de repos ?

2. Des minorités ethniques, religieuses et culturelles sont susceptibles d'être présentes pendant les JO: Comment allez-vous garantir les principes de l'olympisme, c'est-à-dire le bien-être et l'inclusion de ces minorités, tout en gérant l'opinion publique parfois réticente ? (question plutôt adressée à des villes de démocraties illibérales ou de régimes autoritaires)
3. Quelles dispositions allez-vous mettre en place afin de sécuriser le cyberspace pendant les Jeux Olympiques, qui constituent une période de vulnérabilité ?

### **Annexe: Amendements**

#### Article 33 :

8. La Session du CIO procède à l'élection de l'hôte des Jeux Olympiques, selon les modalités arrêtées par la Commission exécutive **ainsi que les critères d'évaluation listés dans l'alinéa 5:**

- **la faisabilité organisationnelle et financière,**
- **la durabilité environnementale, sociale et économique,**
- **l'héritage laissé au territoire hôte,**
- **la maîtrise des risques,**
- **la conformité aux principes de la Charte olympique.**

#### Article 34 : Emplacement, lieux et sites des Jeux Olympiques

Dans le choix de l'emplacement, des lieux et des sites des Jeux Olympiques, la priorité doit être donnée à l'utilisation de sites et d'infrastructures existants ou temporaires. La construction de nouveaux sites, ou infrastructures, permanents en vue de l'organisation des Jeux Olympiques doit être envisagée uniquement sur la base de plans d'héritage durable, **d'un point de vue à la fois social, économique mais surtout environnemental et respectant, dans la mesure du possible, les espaces naturels protégés.**